

DÉCISION° 2022/D648

Finances

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le 16/09/2022

ID : 022-200043677-20220914-D648-DE



MARCHÉS PUBLICS 2022 – COMPLÉMENT

Lors du bureau du 7 avril dernier, les membres du bureau ont autorisé Monsieur Le Président à lancer les consultations dont les marchés expiraient fin 2022.

OBJET DU MARCHÉ	Tonnage prévisionnel	Fin du marché	Durée	Montant annuel	Montant global du marché en cours	Procédure
Transport et location de bennes		déc-22	9 mois	111 000 €		Procédure adaptée
Enfouissement gravats et inertes	40 000	déc-22	1 an	200 000 €		
Traitement des déchets verts	28 000	déc-22	3 ans reconductible 1 année	560 000 €	2 240 000 €	Appel d'offres ouvert
Transport et location de bennes		déc-22	2 ans reconductible 2 années	476 000 €	1 904 000 €	
Traitement des refus de tri	11 000	déc-22	2 ans reconductible 2 années	1 700 000 €	6 800 000 €	
Transport des refus de tri						
Location de 3 camions polybennes		DEC-2022 +12 mois TC	3 ans reconductible 1 année	90 000 €	360 000 €	

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le 16/09/2022

ID : 022-200043677-20220914-D648-DE

Il convient de rajouter à cette liste les marchés suivants :

OBJET DU MARCHÉ	Tonnage prévisionnel	Fin du marché	Durée	Montant annuel	Montant global du marché	Procédure
Transport d'enfants vers les sites d'animation de Kerval			9 mois	10 000 €		Procédure adaptée
Collecte - Transport et commercialisation des métaux	5 000		2 ans reconductible 2 fois 1 an	162 500 €	650 000 €	Appel d'Offres ouvert

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

➡ **AUTORISE** le Président à lancer les consultations complémentaires présentées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 14 SEPTEMBRE 2022

Le Président



Kerval
CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Rémy MOULIN

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 14 SEPTEMBRE 2022

Convocation du 01 septembre 2022

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-deux le quatorze septembre à neuf heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	X	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SÉRANDOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération		X
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer	X	
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		X
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X

Présents : 08

Absents : 07

Votants : 08